

COMMUNIQUE DE PRESSE

5 MAI 2021

RENOUVELLEMENT DE LA COLLABORATION INPI/REGION SUD POUR SOUTENIR L'INNOVATION

LE 28 AVRIL, L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ONT SIGNE UNE NOUVELLE CONVENTION D'UNE DUREE DE TROIS ANS. L'OBJECTIF : SOUTENIR ET PROTEGER L'INNOVATION PAR LA FORMATION DES ENTREPRENEURS ET DES CHERCHEURS A LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'INPI et la Région Sud poursuivent et renforcent leur collaboration pour soutenir l'innovation

L'innovation ? C'est la raison d'être de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qui délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles) et accompagne au quotidien tous les innovateurs pour les sensibiliser et les aider à mettre en œuvre leur stratégie de protection, de valorisation et de défense de leurs droits de propriété industrielle.

La Région Sud, pour qui l'innovation est une priorité, s'est engagée dans une politique ambitieuse en faveur de la croissance et de l'emploi et affiche la protection de la propriété intellectuelle comme l'un des objectifs prioritaires de sa politique de soutien à la recherche et au développement économique. Cet objectif doit concourir à accroître l'innovation sur le territoire et être gage de croissance et de créations d'emplois.

L'INPI et la Région Sud ont travaillé conjointement lors d'un premier partenariat 2018-2020, afin de déployer une stratégie de développement de la propriété intellectuelle sur le territoire régional, pour aider les acteurs régionaux privés et publics à préserver et rentabiliser les résultats de leur recherche, leur assurant ainsi un avantage compétitif stratégique.

En 3 ans, grâce à ce partenariat, **67 entreprises ont ainsi été soutenues** pour sécuriser leurs relations partenariales techniques ou commerciales dans le cadre d'un projet innovant et **88 entreprises ont été aidées** pour protéger leurs actifs par un titre de propriété industrielle en France et à l'international.

Enfin, l'offre de **cartographie des inventions brevetées**, proposée par l'INPI, permettant de visualiser les brevets d'une entreprise dans l'environnement technologique mondial, **a été déployée auprès de 4 entreprises** de la région.

En 2021, l'INPI et la Région Sud ont souhaité poursuivre leur partenariat pour soutenir l'innovation et la compétitivité des entreprises, notamment dans le domaine de la transition numérique, écologique et énergétique ainsi que sur les secteurs d'excellence de la Région Sud. Le but étant que les entreprises régionales intègrent mieux la propriété intellectuelle dans leur stratégie de développement pour rester parmi les leaders dans leur domaine, pour valoriser leur excellence mais aussi pour lever des fonds et nouer des partenariats.

Les actions à venir

Concrètement, la convention prévoit :

- Un soutien financier de la Région aux dispositifs déployés par l'INPI, pour minimiser le coût restant pour les bénéficiaires (prise en charge à hauteur de 75 % du coût entreprise) et particulièrement inciter les entreprises à utiliser la propriété intellectuelle.
- Des actions de communication autour de la propriété intellectuelle. Une première action commune aurait lieu à l'occasion du salon Viva Technology, au mois de juin, sous la forme d'une table ronde réunissant start-up, Région et INPI, sur le thème de l'intérêt de la propriété intellectuelle pour les start-up.
- La promotion des innovateurs en lien avec des partenaires régionaux afin de valoriser leur démarche exemplaire de propriété industrielle.

La politique d'accompagnement de l'INPI

Pour favoriser le recours à la propriété industrielle (PI) comme levier de compétitivité des entreprises, l'INPI a mis en place une politique de soutien, pour accompagner la croissance des start-up, PME et ETI innovantes, « Coaching INPI ». Cet accompagnement est adapté à tous les besoins :

Pour s'initier :

- **le prédiagnostic PI** : état des lieux et recommandations personnalisées pour orienter les actions et priorités de propriété intellectuelle de l'entreprise <https://www.inpi.fr/fr/prediagnostic-pi>
- **Le programme start-up** : pour intégrer la propriété intellectuelle dans l'ADN de l'entreprise et en faire une force pour ses levées de fonds <https://www.inpi.fr/fr/programme-start-up>

Pour encourager :

- **le « Pass PI »** : un soutien financier pour faciliter la mise en place des actions recommandées par l'INPI : <https://www.inpi.fr/fr/pass-pi>

Pour se perfectionner :

- **la « Master Class PI »** : une formation coaching pour permettre à l'entreprise de mieux piloter sa stratégie de propriété intellectuelle <https://www.inpi.fr/fr/services-et-prestations/master-class-pi>

Pour faciliter la collaboration recherche – industrie

- **le programme Alliance PI** : pour maîtriser les enjeux de propriété intellectuelle spécifiques aux projets de R&D collaborative et aux transferts de technologie public-privé <https://www.inpi.fr/fr/programme-alliance-pi>

Pour optimiser sa stratégie d'innovation grâce aux données de l'INPI :

- **la cartographie des inventions brevetées** : pour permettre aux entreprises d'analyser leur environnement technologique et concurrentiel mondial pour orienter leur stratégie d'innovation <https://www.inpi.fr/fr/cartographie-des-inventions>

D'autres mesures permettent d'accompagner les PME dans leurs démarches de propriété industrielle, par exemple si un besoin de **développement à l'international** est détecté. Les mesures « propriété industrielle » de la loi Pacte permettent par ailleurs désormais de proposer aux entreprises une protection plus souple, plus progressive, en fonction de leurs besoins (demande provisoire de brevet, certificat d'utilité par exemple). [En savoir plus](#)


En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'INPI réalise en moyenne chaque année 300 visites d'entreprises et accompagne plus de 80 entreprises dans la construction de sa stratégie de propriété intellectuelle, quel que soit leur stade de développement et leur niveau de maturité sur le sujet.

Trois exemples de l'action croisée INPI/ Région : Hysilabs, Richel Group et l'information aux entreprises.

La société Hysilabs, start-up de rupture dans le domaine du transport de l'hydrogène par un vecteur liquide, après avoir été initiée très tôt dans son développement à la PI, a bénéficié d'une cartographie lui permettant de visualiser le positionnement distinctif de sa technologie dans son environnement concurrentiel. Cette représentation cartographique a pu alors être valorisée auprès des investisseurs.

L'entreprise Richel Group, fabricant de serres agricoles depuis plus de 50 ans, a suivi le cursus de perfectionnement à la PI avec la Master Class PI et a ainsi intégré de manière plus systématique la PI dans son activité d'innovation.

Enfin, avant la crise de la COVID-19, la Région et l'INPI ont pu travailler conjointement sur les salons régionaux (le salon des entrepreneurs, le salon Innovative City...) et proposer plusieurs conférences sur la PI à près d'une soixantaine d'entreprises.



À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 56,7 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

inpi.fr – data.inpi.fr – guichet-entreprises.fr

Contact presse :

INPI : Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Margaux Massonnat | mmassonnat@maregionsud.fr | 06 22 87 40 38